Image not found or type unknown

Dette sivome luberon

Par **Yochka**, le **26/06/2023** à **17:00**

Bonjour, mon ex n'a pas payer les factures d'eau de mon ancienne habitation le montant s'élève à 2900€. La direction générale des finances publiques on essaye de faire un arrêt saisie salaire sur mon épouse mais notre union est de 2021 hors les facture date d'avant notre union . Je ne suis pas solvable est ce qu'il peuvent me faire une saisie de bien comme mon véhicule ? Sachant que je suis mariée mais qu'on as besoin chaquune de notre véhicule et que l'on as 3 enfants

crdl

Par **youris**, le **26/06/2023** à **17:28**

bonjour,

si vous avez besoin de votre voiture pour votre travail, votre créancier peut faire une saisie sur votre salaire.

vous n'êtes pas solvable, mais si vous êtes mariés sous le régime légal de la communauté, le salaire de votre épouse est un bien commun.

salutations

Par **Yochka**, le **26/06/2023** à **21:03**

Oui j’ Utilise mon véhicule pour me rendre à mon travail mais je ne perçois qu’un petit salaire la dame du trésor public la dis à mon épouse que je ne suis pas solvable et mon épouse a réussi à enlever la saisie de son salaire car nous somme mariée sous le régime de la communauté réduit aux acquêts qui par conséquent ma dette enterieur a notre mariage

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés